

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 21/02/2024

ID : 069-216900969-20240209-DEL_24_001-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 février 2024

| Membres du conseil municipal | | | |
|------------------------------|----------|--------------|---------|
| En exercice | Présents | Procurations | Absents |
| 29 | 22 | 7 | 0 |

Date de convocation le 2 février 2024

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, M. Théo VIGNON, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX

Procuration :

Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamel MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Charlotte MARLIAC donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Florian CAMEL donne pouvoir à Mme Victoria MARI, Mme Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à M. Jérôme BUB

EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE ZAC DECHANTELOT - COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur, qui doit rendre compte annuellement au Conseil municipal, des opérations budgétaires qu'il a exécutées, dans les limites autorisées par l'assemblée municipale.

L'appréciation du résultat de l'exercice tient compte des recettes et des dépenses de l'exercice et également des restes à réaliser reportés sur l'exercice suivant.

Le résultat de gestion 2023 est donc le suivant :

Section de fonctionnement :

Mandats émis : 0,00 €
Titres émis : 0,00 €

Soit un excédent de la section de fonctionnement de 0,00 €.

Section d'investissement :

Mandats émis : 0,00 €
Titres émis : 0,00 €

Soit un excédent de la section d'investissement de 0,00 €.

La gestion de l'exercice 2023 clôture avec un déficit global de 0,00 €.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ADOPTER, après que Monsieur le Maire se soit retiré, le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de la ZAC de Chantelot.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le 21/02/2024 S²LOW

ID : 069-216900969-20240209-DEL_24_001-DE

| | | |
|---------------------------|----|---|
| Suffrages exprimés | 27 | |
| Vote(s) Pour | 22 | Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, Mme Charlotte MARLIAC, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Arnaud DEROUBAIX |
| Vote(s) Contre | 0 | |
| Abstention(s) | 5 | M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI |
| Ne prend pas part au vote | 2 | M. Xavier ODO, M. Maxime MONTET |

Ainsi fait et délibéré le vendredi 09 février 2024.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Victoria MARI.

